

DEPARTEMENT
DU RHONE

ARRONDISSEMENT
DE LYON

CANTON
DE SAINT GENIS LAVAL

REPUBLIQUE FRANCAISE

CANTON DE SAINT GENIS LAVAL

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 28 janvier 2021

Compte-rendu affiché le 02 février 2021

Date de convocation du Conseil Municipal : 22
janvier 2021

Nombre des Conseillers Municipaux
en exercice au jour de la séance : 35

Président : Madame Marylène MILLET

Secrétaire élu : Monsieur Jacky BÉJEAN

Membres présents à la séance :

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVault, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Philippe MASSON, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM

Membres absents excusés à la séance :

Etienne FILLOT, Jean-Christian DARNE

Pouvoirs :

Etienne FILLOT à Françoise BÉRARD, Jean-Christian DARNE à Philippe MASSON,

Membres absents à la séance :

Emile BEYROUTI

Nombre de membres	
Art L2121-2 code des collectivités territoriales :	35

**MODIFICATION DE DÉSIGNATION
D'UN MEMBRE DU CONSEIL
MUNICIPAL TITULAIRE AU CA DE
L'OGEC**

Délibération : 01.2021.003

Transmis en préfecture le :
02 février 2021

RAPPORTEUR : Monsieur Patrick FAURE

Considérant que les statuts de certaines associations disposent que des membres du conseil municipal doivent être désignés pour représenter la commune au sein de leur conseil d'administration,

A ce titre, la ville est représentée au sein du conseil d'administration de l'OGEC par 1 représentant (1 titulaire et 1 suppléant), et a délibéré le 23 juillet dernier afin de désigner Mme Delphine CHAPUIS comme titulaire et Monsieur Jacky BEJEAN comme membre suppléant ,

Considérant les enjeux, la délégation à l'enseignement confiée à Madame Laure LAURENT, et le souhait d'évolution porté respectivement par les 2 protagonistes, il est proposé que Mme LAURENT devienne titulaire.

Mesdames, Messieurs,

Vu la délibération 07.020.036 du 23 juillet portant sur la désignation des représentants du conseil municipal au sein des conseils d'administration et des conseils d'écoles des établissements d'enseignement scolaire de la commune et la désignation de Mme Delphine CHAPUIS comme titulaire au sein du CA de l'OGEC ;

Vu l'avis de la commission n°1 du 18 janvier 2021 ;

Vu l'exposé du rapporteur ;

Je vous demande de bien vouloir,

- **DÉSIGNER** Madame Laure LAURENT comme membre titulaire représentant le conseil municipal au sein du conseil d'administration de l'OGEC en remplacement de Madame Delphine CHAPUIS

Après avoir entendu l'exposé de **Monsieur Patrick FAURE**,
Invité à se prononcer et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL ADOPTE CETTE DELIBERATION A LA MAJORITÉ
Motion adoptée par 28 voix Pour et Abstention : 6.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,

Maire,

Marylène MILLET



Liste des élus ayant voté POUR

Marylène MILLET, Stéphane GONZALEZ, Laure LAURENT, Jacky BÉJEAN, Ikrame TOURI, David HORNUS, Françoise BÉRARD, Patrick FAURE, Céline MAROLLEAU, Yves GAVAUULT, Aïcha BEZZAYER, Delphine CHAPUIS, Laurent DURIEUX, Frédéric RAGON, Camille EL-BATAL, Claudia VOLFF, Etienne FILLOT, Eric VALOIS, Sonia MONFORT, Caroline VARGIOLU, Bruno DANDOY, Coralie TRACQ, Laurent KAZMIERCZAK, Yamina SERI, Céline BALITRAN-FAURE, Fabien BAGNON, Eric PEREZ, Nejma REDJEM.

Liste des élus s'étant ABSTENU

Philippe MASSON, Jean-Christian DARNE, Eliane NAVILLE, Pascale ROTIVEL, Fabienne TIRTIAUX, Guillaume COUALLIER.

En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délais de deux mois à compter de sa publication ou notification.